

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 19 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi dix-neuf mai à dix-neuf heures , le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à huis clos, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame LAPEYRONNIE, Maire.

Etaient Présents :

Mmes LAPEYRONNIE , GROUARD, BRASSENX, BOUDARD, VALLÉE, DUVAL, DECOENE, VAN HYFTE, JACQUIN

Mrs MORIN, VICAIRE, CLOUET, OLIVIER, GROGNET

Etaient absents-excuses : Mme SYRINGAS donne pouvoir à Mme DUVAL
Mr MELOT donne pouvoir à Mr MORIN
MR SEYER

Secrétaire de séance : Mr MORIN

La démission de Mr Ledon a été réceptionnée en mairie le 6 mai 2021. Mme Lapeyronnie fait la lecture de ce courrier.

1/ Election d'un adjoint :

A/ Détermination du nombre de postes d'adjoint après démission d'un adjoint :

Suite à la démission de Monsieur Ledon Christophe du poste de 2^{ème} adjoint, Mme le Maire propose soit de laisser le poste vacant ou bien de remplacer ce poste vacant par un nouvel adjoint.

Chaque élu a voté à bulletin secret, après dépouillement, le vote est le suivant :

12 voix POUR le remplacement du poste vacant

4 voix CONTRE le remplacement du poste vacant

Le Conseil municipal décide par 12 voix POUR et 4 voix CONTRE le remplacement du poste d'adjoint donc détermine 4 postes d'adjoints au maire pour la commune.

B/ Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération portant création de 4 postes d'adjoints au maire, Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par monsieur le préfet par courrier reçu le 6 mai 2021

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant du 2^{ème} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élus qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Sont candidats : Mme Vallée Virginie

Mr Grognet Christophe

Nombre de votants : 16

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

Ont obtenu :

Mme Vallée Virginie : 9 voix

Mr Grognet Christophe : 7 voix

Mme Vallée Virginie est désignée en qualité de 2^{ème} adjointe au maire et immédiatement installée. Mme Vallée accepte également le poste de maire déléguée d'Orvaux.

2/ Logo de la commune :

Mme Duval présente le nouveau logo de la commune, le conseil municipal voulait un logo dynamique. Sur le logo figure les initiales des 3 communes.

Le conseil municipal souhaite enlever les initiales des 3 communes.

Le conseil municipal vote de la façon suivante :

- 6 voix souhaitent maintenir les initiales sur le logo
- 10 voix souhaitent enlever les initiales sur le logo.

Vu le vote, les initiales seront enlevées.

3/ Devis (peinture école, cours de l'école, porte en fer de l'église) :

Mr Morin présente au conseil municipal les devis

A/ Devis peinture des classes :

- 1^{er} devis : Entreprise Gagnard :

Montant : 15 293.79 euros HT soit 18 352.55 euros TTC

- **2 ème devis : Entreprise Le Brech :**

Montant : 12 591.68 euros HT soit 15 110.02 euros TTC

Après délibération, le conseil municipal vote de la façon suivante :

- Entreprise Gagnard : 0 voix
- Entreprise Le Brech : 16 voix

L'entreprise Le Brech est retenue pour les peintures des classes

Avant de faire les travaux, il faudra résoudre le problème d'infiltration dans la classe de cm1-cm2 ainsi que la mise en place d'une VMC.

B/ Devis cour de l'école en enrobé (partie herbe):

- **1 er devis : Entreprise Via France Normandie :**

Montant : 18 366.21 euros HT soit 23 039.45 euros TTC

- **2 ème devis : Entreprise Girard :**

Montant : 12 398.00 euros HT soit 14 877.60 euros TTC

Après délibération, le conseil municipal vote de la façon suivante :

- Entreprise Via France : 0 voix
- Entreprise Girard : 14 voix
- Abstention : 2 voix

Vu le vote, l'entreprise Girard est retenue pour les travaux d'enrobés de la cour de l'école.

C/ Devis pour la mise en place de porte en fer forgé devant les portes existantes pour les 2 églises afin de les sécuriser.

- **1 er devis : Entreprise Renier**

- L'église Fresne :

Porte à 2 battants avec une serrure 1 point : 988.00 euros HT soit 1 185.00 euros TTC

- L'église d'Orvaux :

Porte à 2 battants avec une serrure 1 point : 988.00 euros HT soit 1 185.00 euros TTC

- **2 ème devis : Entreprise Labelle Fermeture**

- L'église Fresne :

Porte à 2 battants avec une serrure 3 points et peinture époxy : 1 590.00 euros HT soit 1 908.00 euros TTC

- L'église d'Orvaux :

Porte à 2 battants avec une serrure 3 points et peinture époxy : 1 630.00 euros HT soit 1 956.00 euros TTC

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir de devis de l'entreprise Labelle

Fermeture car les portes seront peintes en peinture époxy (plus résistante dans le temps, pas besoin d'entretien chaque année) et elles seront plus sécurisées avec une serrure à 3 points.

4/ Décision modificative :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021 afin d'acheter du matériel informatique.

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
21 / 2183 / OPNI	Matériel informatique	+ 5 000,00€
Total		+ 5 000,00€

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21/ 21318 / OPNI	Autres batiments	-5 000.00€
Total		-5 000.00€

5/Questions diverses :

Mme Brassens demande de voir pour changer la porte de l'église du Mesnil-Hardray .Voir pour mettre en place une porte en fer forgé (faire une demande auprès des bâtiments de France car l'église est classée).

La commission culturelle a créé une page Facebook.

Mr Morin souhaite désigner comme référent les personnes suivantes pour suivre les travaux :

- Mr Vicaire : Les travaux de sanitaire de l'école
- Mme Decoene/Mr Olivier : Les travaux de rafraichissement de peinture de l'école
- Mr Clouet : Les travaux d'enrobage de la cour de l'école

Mme Decoene fait savoir qu'un maçon a refait le mur de la mare du Fresne. Elle demande de voir avec un artisan pour le salpêtre dans l'église.

Mr Vicaire va s'occuper des devis pour la réfection de la salle des fêtes.

Mme Decoene demande qu'une croix soit remise au cimetière d'Orvaux.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 17 juin à 19h00.

La séance est levée à 21h20